

LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI du mois de juin 2019.

La situation des défenseurs des droits de l'homme de ce mois de juin 2019 a été marquée essentiellement par des communiqués de presse divergents entre le conseil national de la communication, le Ministre de la communication et certains medias, ainsi que l'audience dans l'affaire opposant la Radio Bonesha FM et le conseil national de la communication.

Le Président du conseil national de la communication Monsieur Nestor BANKUMUKUNZI a fait une déclaration dans un communiqué de presse de ce 2/06/2019, mettant sévèrement en garde la Radio France Internationale à propos d'un entretien que cette radio a accordé à Margueritte BARANKITSE Responsable de la maison Chalom.

Dans ce communiqué de presse, BANKUMUKUNZI accuse la Radio France Internationale, qu'après vérification, le bureau du conseil national de la communication a constaté le manque de professionnalisme de l'entretien.

Nestor Bankumukunzi accuse Margueritte de ternir l'image du Burundi et ses institutions en procédant par des mensonges, injures graves et outrances au chef de l'Etat. Monsieur Nestor poursuit ses accusations aux journalistes qui conduisaient l'entretien, spécialement Sophie MALIBEAU, qu'ils n'ont pas eu le moindre reflexe de poser des questions de contrepoids et le déséquilibre était flagrant en violation de la loi régissant la presse. Nestor signale également que la Radio France Internationale avait déjà eu deux mis en gardes de la part du régulateur des media burundais .Enfin, il promet qu'au regard de cette attitude récidiviste de la part de la Radio France Internationale, le conseil national de la communication va interroger la loi et prendra des mesures qui s'imposent et qui seront communiquées au public au moment opportun.

Source : Radiotélévision Nationale du Burundi du 3/06/2019.

Le 3/06/2019, est sortie une ordonnance Ministérielle N° 530/10/7 du 03/06/2019 du Ministre de l'intérieur, de la formation patriotique et du développement local, Monsieur Pascal Barandagiye portant suspension provisoire des activités de l'Association *Parole et Action Pour le Réveil des Consciences et Evolution des Mentalités* «PARCEM »

Ce Ministre accuse ladite association PARCEM de s'écarter de ses objectifs et de s'activer à ternir l'image du pays et de ses dirigeants dans le but de troubler la paix et l'ordre public.

Le 21/06/2019, le Président de l'Union des Journalistes du Burundi Monsieur Alexandre Niyungeko s'est insurgé contre la nouvelle mesure du Ministre de la communication, Monsieur Frédéric NAHIMANA de mettre sur pied une commission de 13 personnes chefs de service dans chaque province. Ces 13 personnes seront chargées de censurer toute information des journalistes et correspondants avant la diffusion de l'information pour éviter toute information pouvant décourager la population.

Pour Alexandre Niyungeko il serait inconcevable qu'un gouverneur de province puisse être là pour donner les injonctions à un journaliste ou correspondant. C'est une façon d'intimider les journalistes et correspondants pour cacher les exactions commises à l'endroit de la population. La mesure vise à enterrer la liberté de la presse au Burundi surtout que la période des élections approche.

La deuxième comparution dans l'affaire opposant la Radio Bonesha FM et le conseil national de la communication a eu lieu devant la Cour Administratif de Bujumbura le 24/06/2019.

La Radio Bonesha avait été représentée par son Directeur Léon Masengo qui s'est exprimé avoir l'espoir de gain de cause dans cette affaire après l'audience. Dans cette même audience le Représentant du conseil national de la communication a beaucoup insisté sur le non-respect des délais d'intenter une action en justice en plaidant pour l'irrecevabilité de l'affaire.